

Fédération Tunisienne de Football

PV N° « 11 »

Saison Sportive 2015/2016

Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play
Réunion du Vendredi 26 Février 2016 ouverte à 15h00
Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib

Membres Présents : MM – Fethi Ben Hassen – Allala Rhouma .

Joueurs expulsés lors des rencontres 1/16^{ème} de finale de la coupe de Tunisie élites , juniors , cadets et minimes du 13 et 14 /02/2016 sont suspendus pour :

Elites

- Soualhia Amir Lic N°970919010 (EGSG) : Un (01) match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Rehouma Bassem Lic N° 951222002 (SG) : Un (01) match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Berriche Baheddine Lic N° 951105002 (SCBA) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre assistant .

Juniors

- Yakoubi Ahmed Lic N° 970328008 (OB) : Un match (01) ferme : 2^{ème} avertissement .
- Jerbi Moez Lic N° 980217010 (ASD) : Un match (01) ferme : 2^{ème} avertissement .
- Jlidi Seifeddine Lic N°980419027 (COM) : Un match (01) ferme : 2^{ème} avertissement .
- Ben Belgacem Mohamed Lic N°970914032 (CSR) : Huit (08) matchs fermes : blasphème envers arbitre .
- Salah Bilel Lic N°980614003 (EGSG) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .
- Mechrergui Taha Lic N°981004019 (CSOD) : Huit (08) matchs fermes : propos grossiers et tentative d'agression envers arbitre .
- Dridi Ridha Lic N° 981016019(CSOD) : Huit (08) matchs fermes : propos grossiers et tentative d'agression envers arbitre
- Khadraoui Khalil Lic N°970524031 (CSOD) : Huit (08) matchs fermes : propos grossiers et tentative d'agression envers arbitre .
- Hammouda Walid Lic N° 970124026 (ES) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Saidi Rafik Lic N° 970914030 (ES) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Gabtni Momtez Lic N° 9800621001 : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Zaafouri Zied Lic N° 971120022 (EOSB) : Deux (02) matchs fermes: joueur ayant annihilé une occasion de but
- El Houch Omar Lic N°970326003 (CSS) : Un (01) match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Zakhama Safouane Lic N°980714007 (USMO) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire et propos grossiers envers adversaire .
- Bouzguenda Farouk Lic N°980211004 (USMO) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Chaouch Chahine Lic N° 970710026 (USMO) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Hamrouni Mohamed Amine Lic N° 970616004 (CSS) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Sahli Ragheb Lic N°970214003 (CSS) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Ben Othmen Wael Lic N°980108003 (ESTA) : Deux (02) matchs fermes : tacle par derrière envers adversaire
- Nechi Raef Lic N° 971107035 (ESTA) : Trois (03) matchs fermes : blasphème envers joueur .
- Hammami Med Nasr Lic N° 980527003 (CSHL) : Trois (03) matchs fermes : propos injurieux envers adversaire .
- Bouallagui Alaeddine Lic N° 980324002 (CA) : Trois (03) matchs fermes : propos injurieux envers adversaire.



Cadets

- Bouzaabia Oussema Lic N° 990212017 (ASZS) : Deux (02) matchs fermes : joueur ayant annihilé une occasion de but .
- Krifa Hamza Lic N° 990115005 (CSMS) : Un (01) match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Ezzi Mohamed Lic N° 107004 (SG) : Un match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Cheniba Ouael Lic N° 228017 (GS) : Quatre (04) matchs fermes : coup Volontaire envers adversaire .
- Kiliaa Rami Lic N°702008 (SCBA) : Un match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Bardiaa Ghassen Lic N°229010 (CSS) : Un match ferme : 2^{ème} avertissement .
- Ben Younès Ahmed Lic N°990425002 (SRS) : Quatre (04) matchs fermes : propos injurieux , grossiers et blessants envers arbitres .
- Ben Salem Omar Lic N° 990611020 (USAjim) : Quatre (04) matchs fermes : propos injurieux envers arbitre .
- Saddi Mortadha Lic N° 990514003 (USAjim) : Quatre (04) matchs fermes : propos injurieux envers arbitre .
- Chouchane Oussama Lic N° 990602022 (GS) : Quatre (04) matchs fermes : coup Volontaire envers adversaire
- Brik Mohamed Hédi Lic N° 990320004 (GS) : Quatre (04) matchs fermes: coup Volontaire envers adversaire
- Hosni Iheb Lic N°990630024 (GS) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Dziri Sabri Lic N°990427022 (GS) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .
- Ben Chebel Omar Lic N°990210013 (GS) : proposition de radiation + les sanctions prévues par l'article 49 du code disciplinaire : match perdu par pénalité pour Grombalia Sports et transfert du match succédant sur un terrain neutre à huis clos : Agression envers arbitre (Article 44 Tableau B paragraphe 5 du code disciplinaire)

Minimes

- Sadellaoui Ali N°20512009 (ESHS) : Un match (01) ferme : 2^{ème} avertissement .
- Ben Héliama Héli Lic N°20425001 (SRS) : Un match (01) ferme : 2^{ème} avertissement .
- Ajimi Rayen Lic N°20430018 (CSMF) : Un match (01) ferme : : 2^{ème} avertissement .
- Khabthani Yassine Lic N° 21014002 (ESS) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire et propos grossiers envers adversaire .
- Béjaoui Borhane Lic N°20616004 (CAB) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire et propos grossiers envers adversaire .
- Zedini Seifeddine Lic N°10724004 (OB) : Un match (01) ferme : : 2^{ème} avertissement .
- Ben Khader Chawki Lic N°10208014 (USBG) : Un match (01) ferme : : 2^{ème} avertissement .
- Abadi Oussama Lic N°11213015 (EOSB) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .
- Yousfi Yassine Lic N°20125007 (EOSB) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .
- Hajlaoui Jassem Lic N°20125007 (EOSB) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .
- Bennaji Med Ali Lic N°20801011 (EOSB) : Quatre (04) matchs fermes : propos grossiers envers arbitre .
- Jemni Hosni Lic N°20713007 (EOSB) : Un match (01) ferme : : 2^{ème} avertissement .
- Mejri Louai Lic N°21017002 (SCBA) : Un match (01) ferme : : 2^{ème} avertissement .
- Wirfilli Med Aziz Lic N° 20323012 (SCBA) : Quatre (04) matchs fermes : coup volontaire envers adversaire .

Dirigeants et entraîneurs expulsés :

- M. Ben Alaya Ridha Lic N°820707001 dirigeant de l'équipe des juniors de l'Espoir Sportif de Tazerka expulsé lors de la rencontre ESTA / GS coupe de tunisie des juniors du 14/02/2016 pour propos grossiers envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de quatre (04) cent dinars (400 DT) (Article 44 Tableau E paragraphe 3 du code disciplinaire) .
- M. Ibrahim Majdi Lic N°811114004 entraîneur de l'équipe des juniors de l'Avenir Sportif de Gabès expulsé lors de la rencontre ESZ/ASG coupe de tunisie des juniors du 14/02/2016 pour propos grossiers envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de quatre (04) cent dinars (400 DT) (Article 44 Tableau E paragraphe 3 du code disciplinaire) .
- M .Ben Belhaj Rochdi Lic N° 790823002 dirigeant de l'équipe des cadets l'Astre Sportif Zaouiet Sousse expulsé lors de la rencontre CSMS/ ASZS coupe de tunisie des cadets du 14/02/2016 pour propos grossiers et comportement régionaliste envers arbitre a été condamné a six (06) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de cinq (05) cent dinars (500 DT) (Article 44 tableau E paragraphes 3 et 4 du code disciplinaire) .
- M Attafi Mahmoud CIN N°03721381 dirigeant de l'équipe des minimes de l'Olympique du Kef expulsé lors de la rencontre OK/ OB coupe de tunisie des minimes du 14/02/2016 pour propos grossiers , menace verbale et blasphème envers arbitre a été condamné a six (06) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de cinq (05) cent dinars (500 DT) (Article 44 tableau E paragraphes 3 et 4 du code disciplinaire) .
- M.Gliss Slim Lic N°821001001 dirigeant de l'équipe des cadets du Stade Gabèsien expulsé lors de la rencontre SG/SSS coupe de tunisie des cadets du 14/02/2016 pour conduite inconvenante envers arbitre a été condamné à quatre (04) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de trois (03) cent dinars (300 DT) (Article 44 tableau E paragraphes 2 du code disciplinaire) .

Public Signalé :

Une amende de mille dinars (1000 DT) est infligée à l'Union Sportive Ajim pour envahissement de terrain et agression envers arbitre lors de la rencontre USAjim / ASG coupe de tunisie des cadets du 14/02/2016 et perte du match par pénalité (Article 44 Tableau G paragraphe 11 du code disciplinaire) .

Présidents des clubs signalés :

M.Ridha Mouelhi président de l'Olympique du Kef signalé lors de la rencontre OK/JS séniors du 17/01/2016 pour propos grossiers envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de sept cent cinquante dinars (750 DT) majorée d'une amende supplémentaire de trois (03) mille dinars (3000 DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 3 alinéa 2 du code disciplinaire .

M.Mehdi Doua président de l'Avenir Sportif Keffois Barnoussa signalé lors de la rencontre ASKB/Tinja Sports coupe de tunisie des cadets du 31/01/2016 pour propos grossiers , injurieux et blessants , blasphème et agression physique envers arbitre a été condamné à vingt quatre (24) mois d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de cinq cent dinars (500DT) majorée d'une amende supplémentaire de trois (03) mille dinars (3000 DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 3 ,4 et 5 alinéa 2 du code disciplinaire .

M.Karim Héni président de l'Union Sportive Sbeitla signalé lors de la rencontre USMO / USSB des séniors du 21/01/2016 pour propos injurieux et grossiers envers arbitre a été condamné à cinq (05) matchs d'interdiction de banc à compter du 26/02/2016 et une amende de sept cent cinquante dinars (750 DT) majorée d'une amende supplémentaire de trois (03) mille dinars (3000 DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 3 alinéa 2 du code disciplinaire .

Séance levée à 19h00

Le Président de la CNDF

Mohamed Ali Gherib



Le Rapporteur de la CNDF

Mohamed Salah Fathallah